



Valeur du Projet

30 millions d'€ soit 33,3 millions de \$



Cofinancement

Sans



Durée

Du 21 octobre 2010 au 30 septembre 2016



Tutelle

Communauté Économique des États de
l'Afrique Centrale (CEEAC) - COMIFAC



Leader du projet

Délégation de l'Union Européenne à
Libreville avec appui de la Délégation
de l'Union Européenne à Kinshasa.



Partenaires Institutionnels

CEEAC, COMIFAC, RAPAC, Ministère
de l'Environnement et Institutions en
charge des aires protégées des pays
d'Afrique Centrale.



Opérateurs

- African Parks Network (APN),
- Africa Conservation Fund (ACF),
- Fonds mondial pour la nature (WWF),
- Réseau des Aires Protégées de
l'Afrique Central (RAPAC),
- Société Zoologique de Francfort (ZSF),
- Wildlife Conservation Society (WCS),
- École Régionale d'Aménagement
et de gestion Intégré des Forêts et
Territoires Tropicaux (Eraift),
- Institut Européen des Forêts (EFI);
- Organisations de la société civile
bureaux d'études.



Localisation

L'Afrique Centrale, zones prioritaires de
conservation établies dans le PIR, pays
ayant finalisé un APV avec l'UE et pays
en négociation avec l'UE pour la partie
FLEGT.



Thématiques

Conservation de la Diversité biologique



Projet Régional de Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables d'Afrique Centrale - ECOFAC

Description du projet

Le programme de conservation et de valorisation des écosystèmes fragilisés d'Afrique Centrale (ECOFAC) est un projet initié au niveau régional. La phase actuelle est la cinquième phase d'un programme qui a démarré en 2007.

Cette phase bénéficie d'un budget de 30 millions d'euros. Elle est structurée autour de trois volets qui sont:

1. Les aires protégées et l'intégration des populations;
2. Le renforcement des capacités;
3. La gouvernance environnementale.

Les deux premiers volets sont mis en œuvre par le réseau des aires protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), tandis que le troisième, consacré principalement à la composante d'appui au processus FLEGT régional (Forest Law Enforcement Governance and Trade) est géré directement par la CEEAC.

Objectifs

L'objectif du Projet Régional de Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables d'Afrique Centrale – ECOFAC est de contribuer à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et ainsi garantir la pérennité des services environnementaux qui fournissent.

Réalisations

Le programme ECOFAC se caractérise par :

- ▶ L'amélioration de la protection dans certains sites, le développement institutionnel dans la conservation de la nature, le développement local et l'amélioration de la sécurité ;
- ▶ L'animation du réseau des aires protégées d'Afrique centrale;
- ▶ La conduite d'une étude sur les besoins en formation qui a permis de dresser une situation des besoins en formation en Afrique Centrale ;



- L'appui à une cohérence régionale dans la gouvernance forestière en appui au plan d'action FLEGT ;
- En RDC des interventions dans certains parcs: travaux de construction de la base-vie, composée de deux nouveaux bâtiments et réhabilitation des ponts sur l'axe Monkoto-Mondjoku à la Salonga; appui au tourisme au Virunga, anti braconnage à Garamba, la relance du Parc à Odzala.

Enseignements tirés

La stratégie de réponse aux problèmes posés s'articule, dans une approche globale, autour de trois objectifs principaux :

- ✔ La conservation des Aires Protégées de la zone ;
- ✔ Le renforcement des compétences ;
- ✔ L'amélioration de la gouvernance, y compris le renforcement des capacités de gestion;
- ✔ La Réhabilitation des infrastructures est une composante essentielle dans un pays post-conflit.
- 🕒 Processus de réforme à continuer.

Synergies

Projet "Régional de Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables d'Afrique Centrale –ECOFAC" contribue à la mise en œuvre du PILIER 4(Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique, volet Gérer et protéger durablement les ressources naturelles renouvelables) du Document de la Stratégie de Croissance Et De Réduction de la Pauvreté de Seconde génération-(D S C R P 2) du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, sous la Coordination du Ministère du Plan.

Il s'aligne sur le Programme National l'Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité,



2e génération (PNEFEB-2) en son axe 4, composantes 1 et 4, ainsi qu'avec le projet régional qui s'aligne sur le Plan de Convergence de la COMIFAC, document de politique sectorielle pour toute l'Afrique Centrale.

PNEFEB 2	
Axes	Composantes
1	✔ (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12)
2	✔ (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12)
3	✔ (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12)
4	✔ (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12)
5	✔ (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12)



CONTACT

Contact projet à l'Union européenne

Daniele De Bernardi et Filippo Saracco

📍 Immeuble BCDC, 13°-14°-15° niveau,
Boulevard du 30 juin
Kinshasa/Gombe • RD Congo

☎ +243 815 567 401 - +243 815 554 630

✉ delegation-dem-rep-of-congo@ec.europa.eu



© crédits photos : Frank Ribas



Valeur du Projet

25,5 millions d'€ soit 31,11 millions de \$



Cofinancement

- Union européenne : 19,5 millions d'EUR
- Africa Conservation Fund (ACF) : 2,1 millions d'EUR pour la RDC
- African Parks Network (APN) : 1,2 millions d'EUR pour les trois pays (le plus gros du budget est alloué à la RDC)
- Fonds mondial pour la nature (WWF) : 0,2 millions d'EUR
- Wildlife Conservation Society (WCS) : 2,5 millions d'EUR pour la République du Congo



Durée

De Décembre 2013 à Juin 2017



Tutelle

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)



Partenaires Institutionnels

- ICCN en RDC
- MDDEFE en République du Congo
- DPNRFC au Tchad



Opérateurs

- African Parks Network (APN)
- Africa Conservation Fund (ACF), Devenu Virunga Foundation
- Fonds mondial pour la nature (WWF)
- Wildlife Conservation Society (WCS)



Localisation

Parcs des Virunga, Garamba, Salonga



Thématiques

- Conservation de la Biodiversité (Gestion des aires protégées et réserves, gestion des aires protégées transfrontalières)
- Renforcement institutionnel
- Protection de l'Environnement (lutte contre le changement climatique - REDD+, Services environnementaux)



Partenariats Public-Privé (PPP)



Description du projet

Le projet Partenariats Public-Privé (PPP) est un mécanisme pour s'acquitter des mandats en matière de conservation, de développement et de réduction de la pauvreté dans et autour des aires protégées prioritaires d'Afrique Centrale

Objectifs

Le projet PPP a pour objectifs de :

1. Favoriser un mode de gestion performante qui génère la professionnalisation du personnel national, la confiance des partenaires additionnels et la pérennité des opérations de conservation. Comme tel, il soutient les institutions nationales et sous-régionales dans leurs efforts pour garantir à long terme la conservation de la biodiversité et la gestion durable des
2. Contribuer à la protection efficace et durable de parcs nationaux cruciaux en Afrique Centrale.
3. Consolider l'assise des partenariats public-privé et promouvoir le modèle afin d'optimiser à long terme l'efficacité de gestion d'une sélection d'aires protégées prioritaires.

ressources naturelles nécessaires au développement intégré de la sous-région. En concentrant son appui sur des sites prioritaires, le programme contribue aussi à renforcer l'intégration sous-régionale et à rationaliser les moyens déployés par la communauté internationale dans le secteur de la conservation. S'adressant à plusieurs AP forestières, son objectif s'intègre totalement dans la perspective de réduction des effets du changement climatique et participe activement à l'atteinte des objectifs du REDD.



Réalisations

Le projet PPP a permis de :

- ▶ Démontrer une amélioration tangible à travers le statut de conservation des aires protégées ciblées.
- ▶ Mettre en pace un processus continu de planification stratégique flexible a été mis en place;
- ▶ Assurer en permanence les activités essentielles de surveillance et de protection des AP;
- ▶ Proposer aux catégories de personnel national local des formations spécifiques leur permettant de contribuer avec succès aux fonctions de gestion essentielle de l'AP;
- ▶ Construire et/ou réhabiliter les infrastructures de base ;
- ▶ Faciliter des espaces de dialogue entre les gestionnaires et les communautés, et contribuer au développement d'initiatives communes ;
- ▶ Renforcer les capacités des opérateurs issus de la communauté locale à appuyer les processus de planification et de gestion des AP et de leur zone périphéri-

que ;

- ▶ Attribuer, en concertation avec les bénéficiaires, les avantages économiques éventuels issus des AP aux projets de développement communautaire.
- ▶ Etablir les fondements pour le financement durable des aires protégées ciblées.

Enseignements tirés

- ✔ Le niveau de conservation s'améliore.
- ✔ Les avantages économiques issus des aires protégées génèrent une participation accrue de la population locale à la gestion des ressources naturelles et aux programmes de développement communautaire et mène à l'amélioration de son bien-être.
- ⚠ La compréhension réciproque entre partenaires publics et privés doit être renforcée.

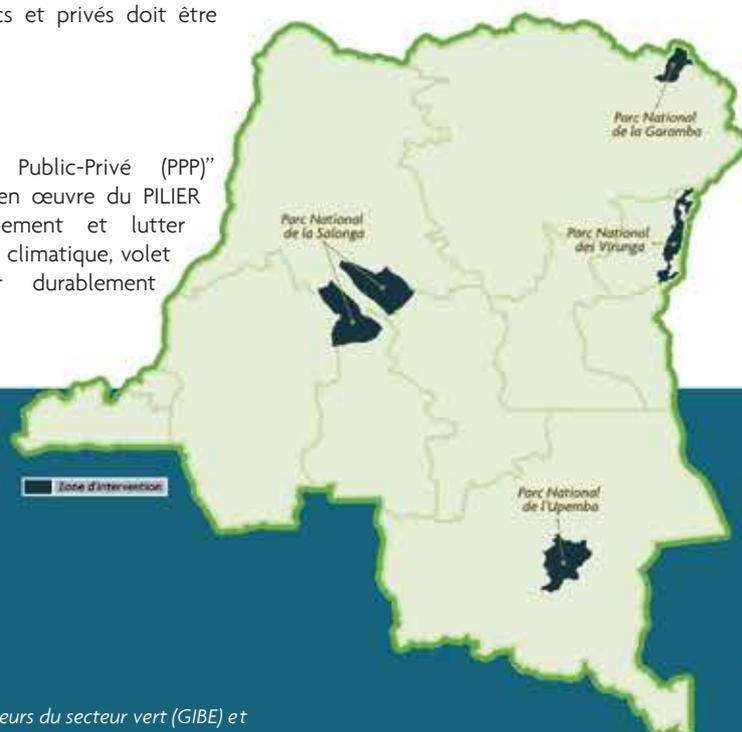
Synergies

Projet 'Partenariats Public-Privé (PPP)' contribue à la mise en œuvre du PILIER 4 (Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique, volet Gérer et protéger durablement

l'environnement) du Document de la Stratégie de Croissance Et De Réduction de la Pauvreté de Seconde génération-(D S C R P 2) du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, sous la Coordination du Ministère du Plan.

Il s'aligne sur le Programme National l'Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité, 2e génération (PNEFEB-2) en ses axes 1, 4 et 5.

		PNEFEB 2					
Axes		Composantes					
1	✔	1	2	3	4	5	6
2	✔	1	2	3	4	5	6
3	✔	1	2	3	4	5	6
4	✔	1	2	3	4	5	6
5	✔	1	2	3	4	5	6



CONTACT

Contact projet à l'Union européenne

Daniele De Bernardi et Filippo Saracco

Immeuble BCDC, 13^e-14^e-15^e niveau,
Boulevard du 30 juin
Kinshasa/Gombe • RD Congo

+243 815 567 401 - +243 815 554 630

delegation-dem-rep-of-congo@ec.europa.eu



Valeur du Projet

35,6 millions d'€ dont 3,3 millions d'€
de cofinancement de la Belgique et
2,2 des ONG partenaires



Cofinancement

- Parc des Virunga: 10 000 000 € et
1 435 500 € par l'ONG Africa Conservation
Fund.
- Parc de la Garamba: 5 000 000 € dont
836 500 € par l'ONG African Park
Network
- Parc de la Salonga : 3 530 000 €
- Parc de l'Upemba : 2 530 000 €
- Composante Formation du Programme
Xe FED Appui à la Politique Nationale
de Conservation et gestion (Unikis et
Eraift) : montant total : 8 440 000 €
et 1 300 000 € de la Belgique
- Gouvernance forestière (FLEGT)
1 700 000 € de la Belgique



Durée

Du 27 mai 2009 au 30 septembre 2016



Tutelle

Ministère de l'Environnement et du
Développement Durable (MEDD)



Leader du projet

Commission Européenne



Partenaires Institutionnels

- Ministère de l'Environnement et du
Développement Durable (MEDD)
- Institut Congolais pour la
Conservation de la Nature (ICCN)
- École Régional d'Aménagement et de
gestion Intégré des Forêts et Territoire
Tropicaux (Eraift)
- Université de Kisangani (Unikis)



Opérateurs

APN (African Parks Network), ACF
(Africa Conservation Fund), WWF
(Fonds mondial pour la nature) WCF,
Rapac, FZS, Unesco, Cifor



Localisation

Garamba, Salonga, Upemba, Virunga,
Kinshasa, Kisangani.

Toute la zone forestière pour ce qui
concerne la gouvernance forestière (FLEGT).



Thématiques

- Protection de l'Environnement (lutte
contre le changement de climat -
REDD+)
- Conservation de la Biodiversité (gestion
des aires protégées et réserves, gestion
des aires protégées transfrontalières)



Appui à la politique nationale de conservation et gestion des forêts et biodiversité (APNCGFB)

Description du projet

Le projet d'appui à la Politique Nationale de Conservation et gestion des forêts et de la biodiversité s'articule autour d'un volet conservation et d'un volet formation forestière. Quatre zones sont retenues pour la conservation : les Parcs des Virunga, de la Garamba, de la Salonga et de l'Upemba. Les interventions de formation bénéficieront à l'École Régionale d'Aménagement Intégré des Forêts et Terroirs Tropicaux (ERAIFT) et à la Faculté des Sciences de Kisangani (Unikis).

Objectifs

Le Projet d'appui à la Politique Nationale de Conservation et gestion des forêts et de la biodiversité a pour objectifs de :

1. Contribuer à l'amélioration de la bonne gouvernance économique des ressources naturelles ; la gestion durable des aires protégées ; et la préservation de la biodiversité de la RDC.
2. Améliorer la capacité de gestion des écosystèmes, par des actions de conservation en faveur des 4 aires protégées les

plus représentatives de la biodiversité du pays et des appuis en faveur des instituts de formation forestière.

Réalisations

Le projet d'appui à la Politique Nationale de Conservation et gestion des forêts et de la biodiversité a permis l'accompagnement de quatre aires protégées afin de leur permettre une meilleure protection et valorisation par :

- L'amélioration de la qualité de l'infrastructure et de la gestion de ces aires protégées à travers la réhabilitation/construction des structures essentielles (bases, pistes...), l'appui au recrutement et à la formation du personnel de qualité, aux activités de suivi écologique ;
- Le renforcement de deux institutions de formation et recherche (ERAIFT et Unikis) à travers la finalisation de la réforme (LMD - Licence, Master, Doctorat), la poursuite des réhabilitations des infrastructures et de l'appui au fonctionnement ; Mise en place de formations courtes pour appuyer le



Ministère, les Institutions en charge de la conservation de la nature et les acteurs non étatiques à travers l'organisation des formations courtes en résolution de conflits, suivi écologique, aménagement, éducation environnementale, etc. ;

- Développement de programmes de recherche appliquée en gestion des forêts et conservation de la biodiversité par la mise en oeuvre des programmes prioritaires, constitution des équipes, etc. ;
- Renforcement des collaborations et des synergies avec les réseaux de formation et de recherche intrarégionaux et internationaux et mise en place de passerelles avec les Institutions européennes ;
- Protection améliorée dans certains sites, développement local et sécurité améliorés, centre des formations qui se rapprochent du standard international, cohérence avec les politiques nationales renforcées. Évolution de la gouvernance forestière avec de pas concrets (démarrage négociations APV ;
- Gestion Afrormosia, annexe 2 Cites) en appui au plan d'action FLEGT

Enseignements tirés

Les revues institutionnelles du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et de l'Institut Congolais de la Conservation de la Nature (ICCN), et les différents monitorings et évaluations mis en oeuvre par l'Union Européenne et les autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF), ont dégagé les enseignements suivants :

- ✔ L'inscription des appuis au sein d'un programme d'ensemble ancré au Programme National Forêts et Conservation de la Nature (PNFoCo) ;

- ✔ Le ciblage du renforcement infrastructurel et matériel, l'organisation interne, la gestion des ressources humaines, la formation, etc. ;
- ✔ La poursuite de l'appui sur des sites sélectionnés (i) pour les aires protégées, en fonction de leur valeur écologique et de leur représentativité, (ii) pour les institutions de formation en construisant sur les centres d'excellence émergents ;
- ✔ L'implication des populations riveraines des aires protégées dans leur gestion afin qu'elles bénéficient des retombées directes et indirectes de la conservation ;
- ✔ L'insertion de la stratégie de conservation et de renforcement des capacités dans une approche régionale : Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), Réseau des Institutions de Formation Forestière des États d'Afrique Centrale (RIFFEAC), etc.
- ✔ Il est prévu une continuité d'appui à la conservation de la nature dans le cadre du 11e FED « environnement et agriculture durable ». Intervention autour de certains sites qui sont prioritaires pour le pays et au niveau planétaire. Renforcement des actions de développement agricole durable autour de ces sites, appui aussi à la gouvernance forestière dans ces zones et coordination au niveau national.

Synergies

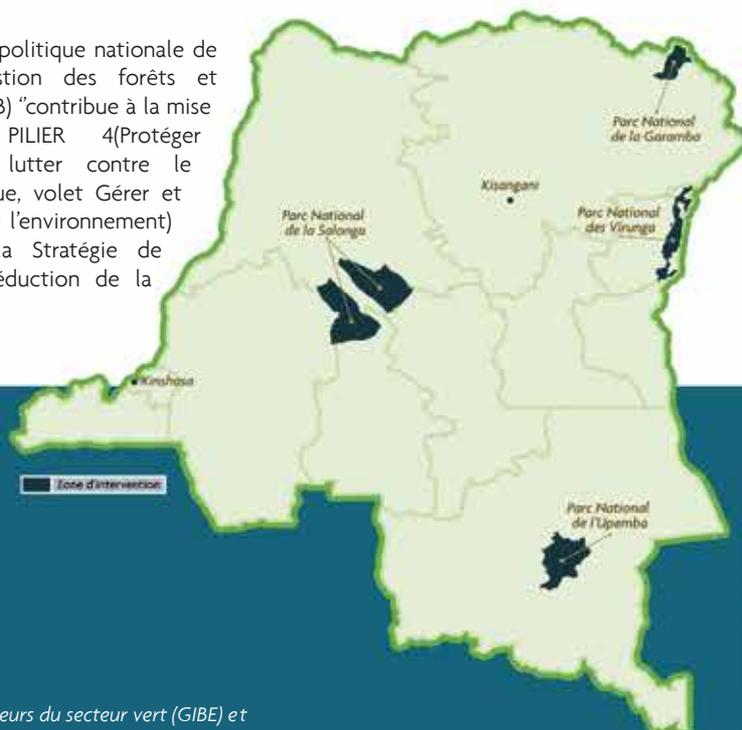
Le Projet "Appui à la politique nationale de conservation et gestion des forêts et biodiversité (APNCGFB) "contribue à la mise en oeuvre du PILIER 4(Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique, volet Gérer et protéger durablement l'environnement) du Document de la Stratégie de Croissance Et De Réduction de la

Pauvreté de Seconde génération-(D S C R P 2) du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, sous la Coordination du Ministère du Plan. Il rencontre les attentes du volet forêts et la conservation, du programme d'actions prioritaires du Gouvernement (PAP) et du PNFoCo sont :
 1) Préserver la biodiversité et les services environnementaux par le rétablissement du potentiel biologique de sites prioritaires et l'amélioration de leur contribution à la lutte contre la pauvreté ;
 2) Assurer la reconstruction des institutions par le renforcement des capacités humaines. Le programme objet de la présente fiche action appuie ces objectifs.

Le projet s'aligne sur le Plan National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité (PNEFEB-2) en ses axes 1 (composantes 1 et 4) et 4 (composante 2, composantes 3 et 4).

Il existe également une complémentarité forte avec les programmes de la Commission Européenne (ECOFAC IV, 9ème FED, FORAF, MIKE, Fonds multi-donateur...) et d'autres bailleurs : l'Allemagne, la France, la Belgique, les Pays Bas, la Banque Mondiale. D'autres PTF (Royaume Uni, Espagne, Norvège) sont en discussion avec la RDC dans le cadre du PFBC.

PNEFEB 2						
Axes	Composantes					
1	✔	1	2	3	4	5
2	✔	1	2	3	4	5
3	✔	1	2	3	4	5
4	✔	1	2	3	4	5
5	✔	1	2	3	4	5



CONTACT

Contact projet à l'Union européenne
 Daniele De Bernardi et Filippo Saracco

- 📍 Immeuble BCDC, 13^e-14^e-15^e niveau, Boulevard du 30 juin Kinshasa/Gombe • RD Congo
- ☎ +243 815 567 401 - +243 815 554 630
- ✉ delegation-dem-rep-of-congo@ec.europa.eu



© Photo by Olivier Girard for Center for International Forestry Research (CIFOR)

© crédits photos : Frank Shiras



Valeur du Projet

12,6 millions d'€ soit 16,4 millions de \$
Projet AFODEK: 3 048 564 €
Projet NTSIO: 9 614 380 € soit
16 460 000 \$



Cofinancements

Projet AFODEK: 48 563 € soit 63 132 \$ de
la CTB
Projet NTSIO: 114 380 € soit 148 694 \$,
de la Fondation Hanns Seidel



Durée

AFODEK: du 1^{er} décembre 2012 à 2017
NTSIO: du 1^{er} janvier 2013 au
1^{er} décembre 2018



Tutelle

Ministère de l'Agriculture, Pêche et
Élevage



Partenaire Institutionnel

Centre Promotionnel Paysannat



Opérateurs

Projet AFODEK: GRET
Projet NTSIO: Fondation Hanns Seidel



Localisation

- Projet AFODEK: Province du Katanga,
Territoire de Kipushi
- Projet NTSIO: Province de Kinshasa,
commune de Maluku, Plateau des
Batéké.



Thématiques

Protection de l'Environnement (lutte
contre le changement climatique - REDD+)

Programme de Sécurité alimentaire 2012 Composante "agroforesterie pour une valorisation de savanes à sols pauvres"

Description du projet

Le projet NTSIO s'appuie sur l'exemple de Mampu qui est la première expérience d'agroforesterie à grande échelle (8000 ha) en RDC et est devenue une référence dans ce domaine. Grâce aux multiples enseignements tirés de ce "laboratoire" qui sera utilisé pour ce nouveau projet qui est en quelques sortes une "réplication améliorée" de Mampu.

Le projet NTSIO (savane en Langue locale) propose de créer un nouveau domaine agro forestier de 5500 ha entre les villages de Kingawa et de Mwe, à une vingtaine de kilomètre de Mampu.

Le village de Mukoma, près duquel sera aménagé le périmètre agro forestier du projet AFODEK se situe dans le territoire du Kispushi, à environ une heure de la ville Lubumbashi, capitale de la province du Katanga.

La demande en charbon de bois est en constante augmentation dans la province du Katanga.

Afin de limiter la dégradation du milieu, le projet propose d'aménager un périmètre agro forestier de 2000 hectares, visant à la fois une production renouvelable de charbon de bois et une augmentation de la production agricole (par l'amélioration de la fertilité des sols) donc de meilleures conditions de vie pour la population.

Objectifs

Les objectifs de ce projet sont de :

1. Contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des populations du Haut-Katanga (production de maïs amélioré, arachide, manioc et organisation des filières de commercialisation).
2. Contribuer à limiter la déforestation issue de la production de charbon de bois (jachère améliorée avec *Acacia auriculiformis*).
3. Développer l'agroforesterie pour une valorisation durable des savanes pauvres et la protection de l'environnement.



Réalisations

- Le projet NTSIO a, à son actif, les réalisations suivantes:
- Un site de 5 500 hectares a été foncièrement sécurisé et aménagé avec des infrastructures (logement, santé, eau, éducation et organisation socio-économique). Il accueille 260 familles d'exploitants agricoles.
- Le site a été entièrement délimité et boisé avec différentes essences forestières sur 260 fermes délimitées, avec une valorisation en crédit carbone. 255 exploitants sur 259 sont déjà installés et ont déjà cultivé et planté au moins 2,5 ha;
- L'ensemble des fermes du site produisent annuellement 1.800 tonnes de cossettes de manioc, 250 tonnes de légumineuses, 300 tonnes de céréales ainsi que des produits d'élevage et de jardinage
- Une structure associative centrale, constituée de fermiers élus, organise la gestion du site, le regroupement, l'acheminement et la commercialisation des produits. A ce jour, quatre associations ont déjà été créées.

Le projet AFODEK quant à lui a permis les réalisations suivantes :

- L'aménagement d'un périmètre agro forestier de 2000ha permettant de sédentariser 150 familles d'exploitants agricoles dans des lots individuels de 12ha ;
- La sécurisation foncière est en cours et une partie des titres déjà obtenus.
- L'aménagement du site est terminée et 111 fermiers déjà installés

2 000 ha de savanes arborées dégradées sont convertis en agro forêts, avec des systèmes de production agricoles et sylvicoles, intensifiés, diversifiés et durables, et un système de suivi du carbone séquestré pour sa valorisation future ;

- Suivant les plans annuels établis les plants d'acacia ont été plantés.
- Pour le volet « finance carbone » Le carbone aérien initial a été quantifié et travail sur l'évaluation du carbone souterrain réalisé. Un plan d'action a été conçu pour l'élaboration et la soumission à un standard d'un projet de valorisation du carbone séquestré.
- Une assistance technique accompagnant l'installation des 150 chefs d'exploitation, diffusant les techniques d'agroforesterie auprès d'autres paysans et de techniciens d'AGRIPEL et du ministère de l'environnement et permettant au CPP de reprendre les activités du périmètre agro forestiers a été mis en place.

Enseignements tirés

- La sécurisation foncière est un aspect très délicat et clé pour le succès de ce type d'intervention.
- Les aspects permettant d'assurer la durabilité technique, sociale et financière des sites ont été pris en considération.
- L'introduction d'acacias dans les rotations culturales, permet de sédentariser les exploitations sur des sols de savane pauvre, normalement délaissés par les

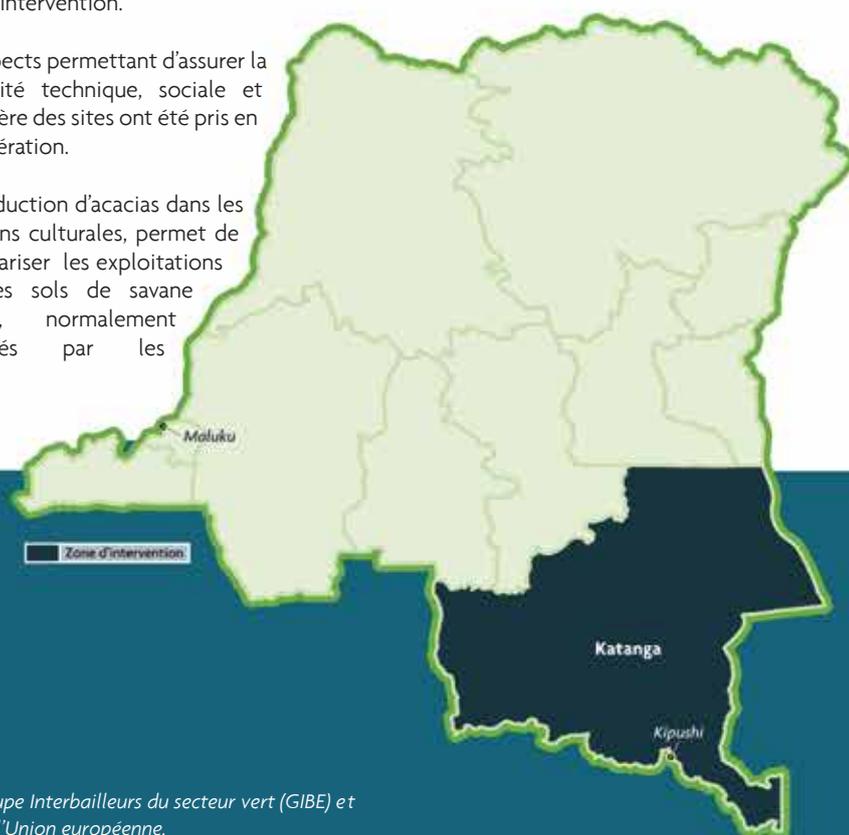
agriculteurs au profit de l'exploitation des forêts.

Synergies

Le Programme de Sécurité Alimentaire 2012 – Composante "agroforesterie pour une valorisation de savanes à sols pauvres" contribue à la mise en œuvre du PILIER 2 (PILIER 2 : diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi, relancer l'agriculture et assurer la sécurité alimentaire et le bien-être des ruraux) du Document de la Stratégie de Croissance Et De Réduction de la Pauvreté de Seconde génération-(D S C R P 2) du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, sous la Coordination du Ministère du Plan.

Les projets sont en synergie avec le Programme national d'investissement agricole.

PNEFEB 2	
Axes	Composantes
1 ✓	1 2 3 4 5 6
2 ✓	1 2 3 4 5 6
3 ✓	1 2 3 4 5 6
4 ✓	1 2 3 4 5 6
5 ✓	1 2 3 4 5 6



CONTACT

Contact projet à l'Union européenne :
Daniele De Bernardi et Filippo Saracco

Immeuble BCDC, 13^e-14^e-15^e niveau,
Boulevard du 30 juin
Kinshasa/Gombe • RD Congo

+243 815 567 401 - +243 815 554 630

delegation-dem-rep-of-congo@ec.europa.eu



© crédits photos : Frank Ribas



Valeur du Projet

14 millions d'€ soit 18,2 millions de \$



Cofinancement

Banque Allemande
de Développement (KfW)



Durée

Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2016



Tutelle

Ministère de l'Environnement et du
Développement Durable (MEDD)



Leader du projet

Commission Européenne



Partenaire Institutionnel

- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)
- Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)
- Université de Kisangani (Unikis)



Opérateurs

- Center for International Forestry Research (CIFOR)
- World Wildlife Fund (WWF)
- Action Contre la Faim (ACF)
- Bureaux d'Etudes
- Coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)



Localisation

Aires protégées



Thématiques

- Renforcement institutionnel
- Protection de l'environnement (lutte contre le réchauffement climatique)

Prise en compte du changement climatique en RDC (AMCC)

Description du projet

Les Fonds Alliance Global contre les changements climatiques sont alloués à la RDC pour soutenir un programme visant à valoriser le rôle des forêts dans la recherche de synergies entre l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

L'amélioration de la protection et de la gestion des forêts est une composante-clé de la réponse de la RDC au changement climatique, tant en termes d'adaptation que d'atténuation.

À travers sa première composante, le programme de l'AMCC contribue au renforcement des institutions et des capacités en appui à l'intégration du changement climatique dans le secteur forestier et environnemental. Il soutient le développement de programmes de formations courtes ciblant divers groupes, et la poursuite de programmes de formations diplômantes et d'initiatives de recherche pertinentes, en mettant l'accent sur les compétences requises pour la mise en œuvre d'une « adaptation basée sur l'approche écosystème », la mesure et le suivi des stocks de carbone, le développement de synergies entre adaptation et atténuation dans le secteur forestier, et l'élaboration de politiques liées au climat.

Simultanément, la seconde composante du programme finance des mesures concrètes de protection des forêts à l'est du pays, notamment celles du Parc National des Virunga. Dans la foulée du succès d'initiatives semblables à l'ouest du pays, le développement de plantations de bois-énergie basées sur un modèle d'agroforesterie est encouragé, à diverses échelles et en impliquant divers types d'acteurs (communautés villageoises, petits propriétaires terriens, investisseurs privés). La restauration et la gestion plus durable des forêts naturelles dégradées reçoivent également un appui.

Ces deux approches permettent une augmentation de l'offre de charbon de bois dans des conditions durables sur le plan environnemental, la création de nouvelles opportunités de subsistance et de revenu pour les populations locales, l'augmentation des stocks de carbone (ce qui crée des opportunités d'accès aux flux internationaux de financements liés au carbone), et en fin de compte une réduction de la pression exercée sur les forêts naturelles.

Objectifs

Le projet vise à appuyer la RDC dans la mise en œuvre de sa politique pour contrer les effets du changement climatique par un



renforcement de son programme de réduction des émissions et d'augmentation des stocks de carbone. Ainsi qu'à mettre en œuvre de programmes de formation à plusieurs niveaux aux thématiques d'adaptation et d'atténuation – réalisation d'un programme de plantations agroforestières et de restauration/gestion des forêts dégradées à l'Est de la RDC.

Réalisations

Le projet a permis entre autres :

- ▶ La réhabilitation des infrastructures est une composante essentielle dans un pays post-conflit ;
- ▶ Un contrat avec le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) a été signé pour la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités et de terrain. Le chef de projet a lancé les premières activités, notamment pour l'acquisition des équipements ;
- ▶ Les activités dans l'est de la RDC sont en phase de lancement, avec la finalisation des partenariats sur le terrain et le lancement des études d'impact. Une stratégie a été mise en place pour éviter les retards qui pourraient être causés par la situation sécuritaire ;
- ▶ Deux missions d'appui institutionnel à court terme sont en préparation pour aider le Ministère de l'Environnement à tirer des enseignements des interventions dans le secteur forestier ayant un impact sur l'atténuation du changement climatique ;
- ▶ Négociation de l'APV ;
- ▶ Le renforcement des capacités du MEDD sur la légalité de gouvernance des aires protégées ;
- ▶ Les activités d'appui au renforcement du pôle de formation de l'Université de Kisangani devraient commencer rapidement après l'atelier de lancement du projet.
- ▶ La définition de programmes de formations courtes dans toutes les thématiques liées à l'adaptation et à l'atténuation (p.ex. politiques forestières, gestion des forêts, méthodologies d'analyse des stocks de carbone, méthodologies de « suivi, reporting et vérification » ou MRV).
- ▶ L'adaptation des formations aux différents publics-cibles (p.ex. agents de l'État, politiques, média, société civile).
- ▶ La poursuite des formations diplômantes et des activités de recherche initiées sur le 10ème FED et par d'autres donateurs.
- ▶ L'équipement et la réhabilitation de certaines infrastructures de formation.
- ▶ La définition de zones prioritaires et conclusion d'accords avec les pouvoirs publics locaux (y compris les entités décentralisées et les autorités coutumières).
- ▶ La définition, mise en place et suivi au niveau des communautés locales de plans de gestion des forêts naturelles orientés vers la production de bois-énergie.
- ▶ L'appui à l'installation et à la gestion de plantations de bois-énergie, plus particulièrement de projets initiés par les petits planteurs privés et les villageois.
- ▶ Les études et recherches sur les perspectives financières offertes au niveau international (déforestation évitée, mécanismes REDD, Mécanisme de développement propre).
- ▶ La conception des programmes de communication sociale,

d'éducation et de sensibilisation.

- ▶ Soutien à la RDC pour sa participation à la COP 21

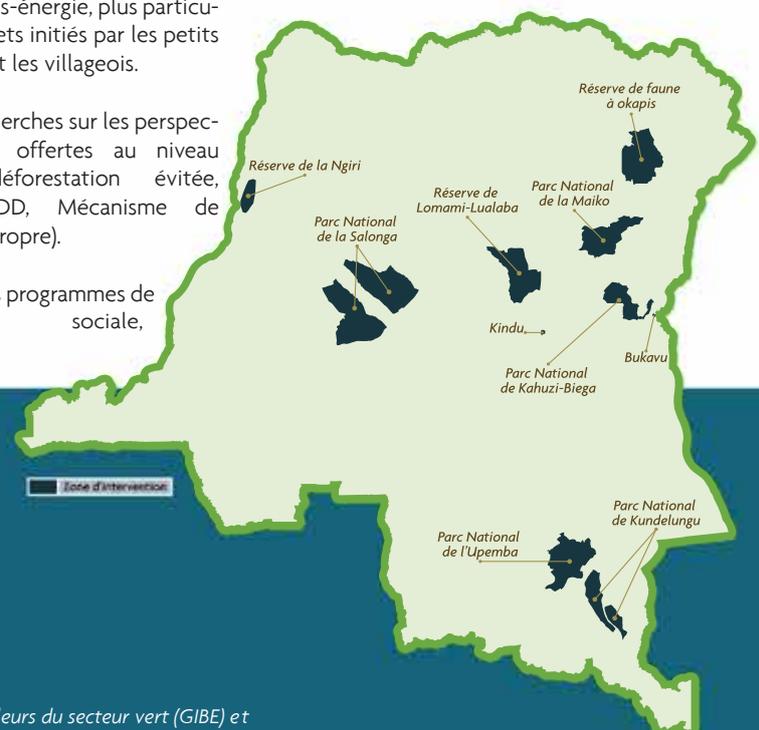
Enseignements tirés

Ce projet a permis le renforcement des centres de formations se rapprochant du standard international, cohérence avec les politiques nationales.

Synergies

Projet "Prise en compte du changement climatique en RDC (FCCC)" contribue à la mise en œuvre du PILIER 4 (Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique, volet Gérer et protéger durablement l'environnement) du Document de la Stratégie de Croissance Et De Réduction de la Pauvreté de Seconde génération (D S C R P 2) du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, sous la Coordination du Ministère du Plan. Il s'aligne sur le Programme National l'Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité, 2e génération en son axe 1, composante 2 et avec d'autres projets dans le domaine du changement climatique.

Axes	Composantes				
1	✓	2	3	4	5
2	✓	1	2	3	4
3	✓	1	2	3	4
4	✓	1	2	3	4
5	✓	1	2	3	4



CONTACT

Contact projet à l'Union européenne

Daniele De Bernardi et Filippo Saracco

Immeuble BCDC, 13^e-14^e-15^e niveau,
Boulevard du 30 juin
Kinshasa/Gombe • RD Congo

+243 815 567 401 - +243 815 554 630

delegation-dem-rep-of-congo@ec.europa.eu